



Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3

Deuxième trimestre 2021

(non auditées)

Pour plus d'informations:

Ghislain Parent, Chef des finances et Premier vice-président à la direction - Finances, Tél.: 514 394-6807

Jean Dagenais, Premier vice-président - Finances, Tél.: 514 394-6233

Linda Boulanger, Première vice-présidente - Relations investisseurs, Tél.: 514 394-0296

Ce document est disponible sur le site Internet de la Banque : www.bnc.ca

Notes à l'intention des utilisateurs

- 1) Le document « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » n'a pas été audité et doit être lu en parallèle avec le Rapport annuel 2020. Tous les montants sont présentés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.
- 2) Les informations fournies dans ce document sont soumises aux mêmes processus de revue interne et de contrôle interne que les informations fournies par la Banque pour ses rapports financiers.
- 3) Les informations financières sont disponibles dans le Rapport aux actionnaires pour tous les trimestres de 2021 ainsi que dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Les données pour les périodes comparatives sont également disponibles sur le site internet de la Banque.
- 4) Pour certains formats de tableaux prescrits où les éléments de lignes ou de colonnes ont des montants nuls, ces éléments n'ont pas été présentés.

Table des matières

Emplacement des informations du Pilier 3	page 4
Aperçu de la gestion des risques et des actifs pondérés en fonction des risques	
KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC	page 5
AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	page 6
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	
LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	page 7
LI2 – Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	page 8
Composition of capital and TLAC	
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	pages 9-11
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	pages 12-13
TLAC1 – Composition de la TLAC	page 14
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	page 15
Ratio de levier	
LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	page 16
LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	page 17
Risque de crédit	
RC1 – Qualité de crédit des actifs	page 18
RC2 – Variations des stocks des prêts et de titres de dette en défaut	page 19
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 20
Exposition brute au risque de crédit (portefeuille autres que particuliers par industrie)	pages 21-22
Exposition brute au risque de crédit en cas de défaillance en Europe	page 23
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 24
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	page 25
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 26-29
RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	page 30
Exposition au risque de crédit selon l'approche des notations internes avancée - Backtesting	page 31
RC10 – NI - Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	page 32
Risque de contrepartie	
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche	page 33
RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	page 34
RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	page 35
RCC4 – NI - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut	pages 36-37
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)	page 38
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	page 39
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)	page 40
Titrisation	
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	pages 41-42
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	pages 43-44
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire	pages 45-46
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur	pages 47-48
Glossaire	page 49

Emplacement des informations du Pilier 3

	Rapport annuel 2020	Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3	Pages
Aperçu de la gestion des risques et des actifs pondérés en fonction des risques			
KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe de consolidation)			
KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC			
APA – Approche de la gestion des risques de la banque	68 à 78, 81, 82, 86, 96 et 188		5
AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)			6
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires			
L1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementation et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires			7
L2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions			8
LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	107 et 109		8
Composition des fonds propres et TLAC			
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires			9 à 11
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan			12 et 13
CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles ⁽¹⁾			
TLAC1 – Composition de la TLAC			14
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique			15
Ratio de levier			
LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier réglementaires			16
LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun			17
Risque de crédit			
RCA – Informations générales sur le risque de crédit	68 à 72, 77, 78 et 82		
RC1 – Qualité de crédit des actifs			18
RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut			19
RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	82, 109, 110, 167, 168, 172 et 173	21, 22 et 26 ⁽²⁾	
RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	81 à 84, 155, 164 et 187		
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)			20
RC4 – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit		80	
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)			24
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques			25
RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	60, 72, 77 à 81 et 85		
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)			26 à 29
RC7 – NI - Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR) (impact non	s.o.		s.o.
RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI			30
RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille			31 à 34 ⁽³⁾
RC10 – NI - Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques			32
Risque de contrepartie			
RCCA – Informations qualitatives sur le risque de contrepartie (RCC)	83, 84 et 185 à 193		
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche			33
RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)			34
RCC3 – Approche standard de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques			35
RCC4 – NI - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)			36 et 37
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)			38
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit			39
RCC7 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI)	s.o.		s.o.
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)			40
Titrisation			
TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	57, 60, 78 à 80, 142, 179, 210 et 213 à 215		
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire			41 et 42
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation			43 et 44
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire			45 et 46
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur			47 et 48
Risque de marché			
RMA – Informations qualitatives sur le risque de marché			
RMB – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)			
RM1 – Risque de marché selon l'approche standard		La Banque continue d'appliquer les exigences relatives au risque de marché qui sont prévues dans le dispositif de Bâle 2,5 tel que permis par le BSIF.	
RM2 – États des flux d'actifs pondérés des risques (APR) pour les expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes (AMI)			
RM3 – Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (AMI)			
RM4 – Comparaison des estimations de VaR par rapport aux gains ou pertes			

s.o. Sans objet

(1) Information disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires – Deuxième trimestre 2021 ».

(3) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 – Quatrième trimestre 2020 ».

Banque Nationale du Canada – Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3

KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2021		2020			
	T2	T1	T4	T3	T2	T1
	a		a			
1 Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	25 576	24 602	22 511	21 584	20 172	19 943
1a TLAC disponible sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	25 576	24 602	22 511	21 584	20 172	19 943
2 APR totaux au niveau du groupe de résolution	98 705	97 183	94 808	94 814	92 755	86 206
3 Ratio de TLAC: TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	25,9%	25,3%	23,7%	22,8%	21,7%	23,1%
3a Ratio de TLAC: TLAC en pourcentage des APR (ligne 1a / ligne 2) (%) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	25,9%	25,3%	23,7%	22,8%	21,7%	23,1%
4 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	339 738	334 013	321 038	309 001	306 386	319 709
5 Ratio de levier TLAC: TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)	7,5%	7,4%	7,0%	7,0%	6,6%	6,2%
5a Ratio de levier TLAC: TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1a / ligne 4) (%) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	7,5%	7,4%	7,0%	7,0%	6,6%	6,2%
6a L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
6b L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
6c Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

(1) Les ratios de TLAC minimum seront requis à partir du 1er novembre 2021. Les lignes 1, 3 et 5 rendent compte des mesures d'allègement transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit telles qu'annoncées par le BSIF le 27 mars 2020. Les lignes 1a, 3a et 5a représentent la TLAC sans l'application de ces mesures transitoires.

AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu du total des APR figurant au dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur le risque. Une décomposition plus fine des APR est présentée dans les parties suivantes.

	T2 2021	T1 2021	T4 2020	T3 2020	T2 2020	T2 2021
	a	b	b	b	b	c
	APR ⁽¹⁾	APR ⁽¹⁾	APR ⁽¹⁾	APR ⁽¹⁾	APR ⁽¹⁾	Exigence minimale de fonds propres ⁽²⁾
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie)	69 232	68 566	67 348	66 240	66 385	5 539
2 dont approche standard (AS)	14 192	14 150	14 229	13 630	14 065	1 135
3 dont approche fondée sur les notations internes « fondation » (F-IRB)	–	–	–	–	–	–
4 dont approche par critères de classement prudentiels	–	–	–	–	–	–
5 dont approche fondée sur les notations internes « avancée » (A-IRB)	55 040	54 416	53 119	52 610	52 320	4 404
6 Risque de contrepartie (RCC)	7 006	6 910	6 149	6 188	5 756	560
7 dont approche standard appliquée au risque de contrepartie (AS-RCC)	5 204	5 256	4 702	4 704	4 714	416
8 dont méthode des modèles internes (MMI)	–	–	–	–	–	–
9 dont autres RCC	1 506	1 422	1 276	1 345	927	120
9a dont expositions sur les contreparties centrales	296	232	171	139	115	24
10 Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	1 716	1 337	1 612	1 664	1 555	137
11 Positions en actions selon l'approche de la pondération simple des risques ⁽³⁾	1 151	1 111	1 060	1 074	1 017	92
12 Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	141	146	144	128	138	11
13 Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	–	–	–	–	–	–
14 Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli	–	–	–	–	–	–
15 Risque de règlement	143	74	113	166	63	11
16 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	683	666	694	639	574	55
16a dont sujet à l'arrangement transitoire	–	–	–	–	–	–
17 dont approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	171	153	172	176	67	14
18 dont approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), dont approche fondée sur les évaluations internes (IAA)	407	408	442	383	427	33
19 dont approche standard de la titrisation (SEC-SA)	105	105	80	80	80	8
20 Risque de marché	3 307	3 489	3 497	4 724	4 121	265
21 dont approche standard (AS)	873	1 017	1 031	1 025	1 095	70
22 dont approche fondée sur la méthode des modèles internes (MMI)	2 434	2 472	2 466	3 699	3 026	195
23 Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	–	–	–	–	–	–
24 Risque opérationnel	12 884	12 594	12 326	12 146	11 977	1 031
25 Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250%)	2 442	2 290	1 865	1 845	1 169	195
26 Ajustements du plancher	–	–	–	–	–	–
27 Total (1+6+10+11+12+13+14+15+16+20+23+24+25+26)	98 705	97 183	94 808	94 814	92 755	7 896

(1) Incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(2) Le capital minimum requis est égal à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

(3) Les titres du portefeuille bancaire qui ne sont pas des placements en actions dans des fonds (FEI) sont traités dans le cadre de l'exemption de matérialité et sont par conséquent déclarés à la ligne 11 du tableau AP1. Cette exemption étant disponible pour les banques AIRB.

LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants permettent aux utilisateurs d'identifier les différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire (colonnes a et b) et la correspondance entre la ventilation des montants inscrits dans les états financiers de la banque (lignes) et les catégories de risques réglementaires (colonnes c à g).

	T2 2021						
	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis aux dispositions relatives à la titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Valeurs comptables des éléments ⁽²⁾ Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Actif							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	36 958	36 958	36 958	–	–	413	–
Valeurs mobilières							
À la juste valeur par le biais du résultat net	87 100	89 860	2 310	–	12	87 538	–
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	9 337	19 271	19 267	–	4	–	–
Au coût amorti	10 909	11 192	10 084	–	1 108	–	–
	107 346	120 323	31 661	–	1 124	87 538	–
Valeurs mobilières acquises en vertu de convention de revente et valeur mobilières empruntées	11 356	12 898	–	12 898	–	–	–
Prêts et acceptations							
Hypothécaires résidentiels	68 350	40 501	40 501	–	–	–	–
Aux particuliers	38 723	38 723	38 723	–	–	–	–
Créances sur cartes de crédit	1 985	1 985	853	–	1 071	–	61
Aux entreprises et aux administrations publiques	56 817	56 817	56 817	–	43	453	–
	165 875	138 026	136 894	–	1 114	453	61
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	6 871	6 871	6 871	–	–	–	–
Provisions pour pertes de crédit	(1 114)	(541)	(541)	–	–	–	–
	171 632	144 356	143 224	–	1 114	453	61
Autres							
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	15 284	16 006	–	16 006	–	15 110	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	381	467	467	–	–	–	–
Immobilisations corporelles	1 159	1 159	1 159	–	–	–	–
Goodwill	1 401	1 497	–	–	–	–	1 497
Immobilisations incorporelles	1 468	1 240	–	–	–	–	1 240
Autres actifs	3 757	3 756	3 451	–	–	–	305
	23 450	24 125	5 077	16 006	–	15 110	3 042
Total actif	350 742	338 660	216 920	28 904	2 238	103 514	3 103
Passif							
Dépôts	231 320	231 320	–	–	–	13 297	218 023
Autres							
Acceptations	6 871	6 871	–	–	–	–	6 871
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 564	18 564	–	–	–	18 564	–
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	28 779	35 234	–	35 234	–	–	–
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	16 749	18 145	–	18 145	–	16 319	–
Passifs relatifs à des créances cédées	24 178	24 178	–	–	–	–	24 178
Autres passifs	5 354	5 354	–	–	–	–	5 354
	100 495	108 346	–	53 379	–	34 883	36 403
Dettes subordonnées	771	771	–	–	–	–	771
Total passif	332 586	340 437	–	53 379	–	48 180	255 197

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2020, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances.

(2) Les montants des colonnes c à g ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

(3) Les instruments financiers dérivés sont soumis à la fois au risque de crédit de contrepartie et au cadre de risque de marché.

L12 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant renseigne sur les principales sources d'écarts (autres que celles découlant de périmètres de consolidation différents reportées dans le tableau L11) entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions.

		T2 2021				
		a	b	c	d	e
		Éléments soumis au ⁽¹⁾ :				
		Total	Cadre du risque de crédit	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de contrepartie	Cadre du risque de marché
1	Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau L11)	335 557	216 920	2 238	28 904	103 514
2	Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau L11)	85 240	–	–	53 379	48 180
3	Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	250 317	216 920	2 238	(24 475)	55 334
4	Majoration liée aux transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	70 468	–	–	70 468	–
5	Expositions futures potentielles ⁽³⁾	12 001	–	–	12 001	–
6	Montants hors bilan ⁽⁴⁾	189 124	58 201	3 702	97 508	–
7	Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2 incluant le collatéral	6 158	–	–	6 158	–
8	Montants de VaR pour les opérations de financement par titres (OFT)	9 294	–	–	9 294	–
9	Différences de valeur	–	–	–	–	–
10	Collatéral pour OFT	(141 097)	–	–	(141 097)	–
11	Valeur réglementaire des expositions ⁽⁵⁾	396 265	275 121	5 940	29 857	55 334

(1) La somme des montants des colonnes b à e peuvent ne pas être égale aux montants de la colonne a puisque certains éléments peuvent être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires dans plus d'une catégorie de risque.

(2) Est égal à deux fois les obligations liées aux titres vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés conformément au cadre de risque de crédit de la contrepartie tiré du tableau L11.

(3) Le montant des expositions futures potentielles est présenté après l'alpha de 1,4.

(4) Les montants hors bilan originaux sont présentés dans la colonne a, tandis que dans la colonne b à e, les expositions se situent après l'application des facteurs de conversion en crédit (FCEC).

(5) Montant global considéré comme un point de départ du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens)

	Référence ⁽¹⁾	2021		2020			
		T2	T1	T4	T3	T2	T1
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements							
1 Capital-actions ordinaires admissible émis directement, majoré du surplus d'apport ⁽²⁾	a + a'	3 171	3 139	3 104	3 087	3 074	3 072
2 Résultats non distribués	b	11 704	10 998	10 444	10 150	10 058	9 556
3 Autres éléments cumulés du résultat global et autres réserves	c	(169)	(167)	(118)	(177)	(137)	(7)
4 Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicable uniquement aux institutions qui ne sont pas constituées en sociétés par actions)		-	-	-	-	-	-
5 Capital-actions ordinaires émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans CET1)	d	-	-	-	-	-	-
6 Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements		14 706	13 970	13 430	13 060	12 995	12 621
Ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires							
7 Ajustements d'évaluation prudentiels		-	-	-	-	-	-
8 Goodwill (déduction faite des impôts)	e-w	(1 497)	(1 508)	(1 515)	(1 518)	(1 524)	(1 511)
9 Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux prêts hypothécaires	f - x	(1 240)	(1 222)	(1 213)	(1 239)	(1 182)	(1 160)
10 Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	g	(42)	(41)	(41)	(32)	(31)	-
11 Autres éléments cumulés du résultat global liés à la couverture des flux de trésorerie	h	114	249	283	311	313	47
12 Pertes prévues en excédent des provisions totales	i	-	-	-	-	-	-
13 Plus-values de cession sur opérations de titrisation		-	-	-	-	-	-
14 Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	117	140	59	41	(88)	56
15 Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (déduction faite des passifs d'impôt)	k - y	(305)	(196)	(79)	(15)	(118)	(7)
16 Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du surplus d'apport)		-	-	-	-	-	-
17 Participations croisées sous forme d'actions ordinaires		-	-	-	-	-	-
18 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	l	-	-	-	-	-	-
19 Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	m	-	-	-	-	-	-
20 Charges administratives liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10%)		-	-	-	-	-	-
21 Actifs d'impôt différés résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10%, net des passifs d'impôt correspondants)		-	-	-	-	-	-
22 Montant excédant le seuil de 15 %		-	-	-	-	-	-
23 dont: participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	n	-	-	-	-	-	-
24 dont: charges administratives liées aux créances hypothécaires		-	-	-	-	-	-
25 dont: actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	o	-	-	-	-	-	-
26 Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 indiqués par le BSIF (incluant les ajustements réglementaires relatifs aux propriétés pour propre usage)		144	171	243	232	203	-
27 Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de T1 et des fonds propres complémentaires (T2) pour couvrir les déductions		-	-	-	-	-	-
28 Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		(2 709)	(2 407)	(2 263)	(2 220)	(2 427)	(2 575)
29 Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)		11 997	11 563	11 167	10 840	10 568	10 046
29a CET1 sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA		11 853	11 392	10 924	10 608	10 365	
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1							
30 Autres éléments de catégorie 1 (T1) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport ⁽²⁾		3 050	2 950	2 950	2 450	2 450	2 450
31 dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	v + z	3 050	2 950	2 950	2 450	2 450	2 450
32 dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	p	-	-	-	-	-	-
33 Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif des autres éléments de la catégorie 1 ⁽²⁾	v' + z' + p'	-	-	-	-	350	350
34 Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1)	q	-	-	-	-	-	-
35 dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés		-	-	-	-	-	-
36 Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires		3 050	2 950	2 950	2 450	2 800	2 800

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 12 et 13.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page *Relations investisseurs > Fonds propres et dette > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques fonds propres réglementaires*.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		2021		2020			
		T2	T1	T4	T3	T2	T1
	Référence ⁽¹⁾						
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1							
37	Autres éléments de T1 détenus en propre	(4)	-	(3)	-	-	-
38	Participations croisées sous forme d'autres éléments de T1	-	-	-	-	-	-
39	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	-	-	-	-	-	-
40	Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	-	-	-	-	-	-
41	Autres déductions des fonds propres T1 indiquées par le BSIF	(1)	(1)	(2)	-	-	-
41a	dont : hypothèques inversées	(1)	(1)	(2)	-	-	-
42	Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1 en raison de l'insuffisance de T2 pour couvrir les déductions	-	-	-	-	-	-
43	Total des ajustements réglementaires aux autres éléments des fonds propres de catégorie 1	(5)	(1)	(5)			
44	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (AT1)	3 045	2 949	2 945	2 450	2 800	2 800
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	15 042	14 512	14 112	13 290	13 368	12 846
45a	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	14 898	14 341	13 869	13 058	13 165	
Fonds propres de catégorie 2: instruments et provisions							
46	Autres éléments de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport ⁽²⁾	r	750	750	750	750	750
47	Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif de la catégorie 2 ⁽²⁾	r'	9	9	9	10	9
48	Fonds propres de catégorie 2 (et instruments de CET1 et AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2)	s	-	-	-	-	-
49	dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	-	-	-	-	-	-
50	Provisions sur prêts pour pertes de crédit	t	397	402	317	308	205
51	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires		1 156	1 161	1 076	1 072	964
Ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2							
52	Instruments de T2 détenus en propre	-	-	-	-	-	-
53	Participations croisées sous forme d'instruments de T2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC	-	-	-	-	-	-
54	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10% au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10%)	(45)	(84)	(21)	(26)	(66)	(55)
54a	[Cette ligne ne concerne que les BIS ^m et les BIS ⁱ] Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes, à hauteur de 10% au plus des actions ordinaires émises de l'entité: montant anciennement destiné au seuil de 5% mais qui ne satisfait plus aux conditions	(45)	(84)	(21)	(26)	(66)	(55)
55	Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	-	-	-	-	-	-
56	Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF	-	-	-	-	-	-
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2	(45)	(84)	(21)	(26)	(66)	(55)
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	1 111	1 077	1 055	1 046	1 002	909
59	Total des fonds propres réglementaires (TC = T1 + T2)	16 153	15 589	15 167	14 336	14 370	13 755
59a	Total des fonds propres réglementaires (TC = T1 + T2) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	16 153	15 589	15 167	14 336	14 370	

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 12 et 13.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page *Relations investisseurs > Fonds propres et dette > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques fonds propres réglementaires*.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars Canadiens)

		2021		2020			
		T2	T1	T4	T3	T2	T1
60	Total des actifs pondérés en fonction des risques	98 705	97 183	94 808	94 814	92 755	86 206
60a	Actifs pondérés en fonction des risques pour les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	98 705	97 183	94 808	94 814	92 755	86 206
60b	Actifs pondérés en fonction des risques pour les fonds propres de catégorie 1	98 705	97 183	94 808	94 814	92 755	86 206
60c	Actifs pondérés en fonction des risques pour le total des fonds propres réglementaires	98 705	97 183	94 808	94 814	92 755	86 206
Ratios des fonds propres							
61	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	12,2%	11,9%	11,8%	11,4%	11,4%	11,7%
61a	CET1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	12,0%	11,7%	11,5%	11,2%	11,2%	
62	Catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	15,2%	14,9%	14,9%	14,0%	14,4%	14,9%
62a	Catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	15,1%	14,8%	14,6%	13,8%	14,2%	
63	Total (TC) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	16,4%	16,0%	16,0%	15,1%	15,5%	16,0%
63a	Total (TC) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	16,4%	16,0%	16,0%	15,1%	15,5%	
64	Réserve spécifique à l'institution (exigence minimale de CET1 plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale, en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
65	dont: réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
66	dont: réserve contracyclique spécifique à l'institution	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
67	dont: réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
67a	dont: réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
68	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	12,2%	11,9%	11,8%	11,4%	11,4%	11,7%
Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BIS) ⁽¹⁾							
69	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
70	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres de catégorie 1	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%
71	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres total	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)							
72	Participations non significatives dans les fonds propres et les autres instruments admissibles à la TLAC d'autres institutions financières	695	435	365	346	390	436
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	369	353	337	377	354	340
74	Charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	-	-	-	-	-	-
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (net des passifs d'impôt correspondants)	608	563	409	361	114	204
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans T2							
76	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	134	137	122	118	123	92
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche standard	167	167	166	159	159	139
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (NI) (avant application du plafond)	263	265	195	195	185	113
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche notations internes	415	407	394	392	384	354
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)							
80	Plafond en vigueur sur les instruments de CET1 destinés à être éliminés	-	-	-	-	-	-
81	Montants exclus du CET1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-	-
82	Plafond en vigueur sur les instruments d'AT1 destinés à être éliminés	194	194	387	387	387	387
83	Montants exclus d'AT1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-	-
84	Plafond en vigueur sur les instruments de T2 qui seront progressivement éliminés	238	238	476	476	476	476
85	Montants exclus de T2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-	-

(1) Ne comprend pas la réserve pour stabilité intérieure.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan ⁽¹⁾

(millions de dollars canadiens)

	T2 2021		
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires ⁽²⁾	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		36 958	36 958
Valeurs mobilières		107 346	120 323
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres entités financières reflétées dans le capital réglementaire	l	-	-
Autres valeurs mobilières		107 346	120 323
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		11 356	12 898
Prêts			
Hypothécaires résidentiels		68 350	40 501
Aux particuliers		38 723	38 723
Créances sur cartes de crédit		1 985	1 985
Aux entreprises et aux administrations publiques		56 817	56 817
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		6 871	6 871
Moins : Provisions pour pertes de crédit		(1 114)	(541)
Provisions comprises dans les fonds propres de catégorie 2	t	-	(541)
Insuffisance des provisions	i	-	-
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires		-	(573)
Autres Actifs			
Instruments financiers dérivés		15 284	16 006
Autres		8 166	8 119
Goodwill	e	1 401	1 497
Immobilisations incorporelles	f	2 627	1 468
Actifs d'impôt différé		559	787
Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires	g	-	42
Actifs d'impôt différé - réglementaires	o	-	-
Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées		-	137
Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires		-	608
Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées	k	-	415
Participations significatives dans d'autres institutions financières		-	369
Participations significatives en excédent des seuils réglementaires	m + n	-	-
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires		-	369
Autres		3 579	3 583
Total - Actif		350 742	338 660

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2020, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. L'actif total d'Assurance-vie Banque Nationale et des autres filiales d'assurances sont de 210 M\$ et 15 M\$, respectivement.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 9 à 11.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan ⁽¹⁾ (suite)

(millions de dollars canadiens)

	T2 2021		
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires ⁽²⁾	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
Passif			
Dépôts		231 320	231 320
Instruments financiers dérivés		16 749	18 145
Autres passifs		83 746	90 201
Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	-	(117)
Passifs d'impôt différé		19	19
Reliés au goodwill	w	-	-
Reliés aux immobilisations incorporelles	x	-	228
Reliés aux régimes d'avantages du personnel	y	-	110
Autres passifs d'impôt différé		-	(319)
Autres		83 727	90 299
Dettes subordonnée		771	771
Amortissement des dettes subordonnées à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires		-	-
Ajustement au titre de la juste valeur et solde non amorti des coûts reliés à l'émission		-	12
Dettes subordonnées non admissibles pour le capital réglementaire	s	-	-
Dettes subordonnée incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires		-	759
Admissibles	r	-	750
Assujettis au retrait progressif	r'	-	9
Total - Passif		332 586	340 437
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres		18 156	17 756
Actions ordinaires	a	3 129	3 129
Surplus d'apport	a'	42	42
Résultats non distribués	b	11 704	11 704
Autres éléments cumulés du résultat global	c	(169)	(169)
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	h	(114)	(114)
Gains (pertes) nets de change non réalisés		(158)	(158)
Autres		103	103
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		3 450	3 050
Admissibles	v	-	3 050
Assujettis au retrait progressif	v'	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Instruments novateurs		-	-
Admissibles		-	-
Assujettis au retrait progressif	p'	-	-
Autres		-	-
Part incluse dans le calcul de CET1	d	-	-
Part incluse dans le calcul de T1	q	-	-
Part incluse dans le calcul de T2	s	-	-
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires		-	-
Total - Capitaux propres		18 156	17 756
Total - Passif et capitaux propres		350 742	358 193

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2020, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. L'actif total d'Assurance-vie Banque Nationale et des autres filiales d'assurances sont de 210 M\$ et 15 M\$, respectivement.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 9 à 11.

TLAC1 – Composition de la TLAC ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

		2021		2020			
		T2	T1	T4	T3	T2	T1
Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements							
1	Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	11 997	11 563	11 167	10 840	10 568	10 046
2	Autres éléments de T1 (AT1) avant ajustements de TLAC	3 050	2 950	2 950	2 450	2 800	2 800
3	AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-
4	Autres ajustements	(5)	(1)	(5)	-	-	-
5	Instruments AT1 admissibles aux termes du dispositif de TLAC	3 045	2 949	2 945	2 450	2 800	2 800
6	Fonds propres T2 avant ajustements de TLAC	1 156	1 161	1 076	1 072	1 068	964
7	Fraction amortie des instruments de T2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	-	-	-	-	-	-
8	Fonds propres T2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-
9	Autres ajustements	(45)	(84)	(21)	(26)	(66)	(55)
10	Instruments de T2 admissibles aux termes du dispositif de TLAC	1 111	1 077	1 055	1 046	1 002	909
11	TLAC liée aux fonds propres réglementaires	16 153	15 589	15 167	14 336	14 370	13 755
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires							
12	Instruments de TLAC externes émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus	-	-	-	-	-	-
13	Instruments de TLAC externes émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités de la TLAC	9 442	9 033	7 350	7 281	5 882	6 259
14	dont: montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements	-	-	-	-	-	-
15	Instruments de TLAC externes émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	-	-	-	-	-	-
16	Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser une BIS ^m en résolution	-	-	-	-	-	-
17	TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements	9 442	9 033	7 350	7 281	5 882	6 259
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires: ajustements							
18	TLAC avant déductions	25 595	24 622	22 517	21 617	20 252	20 014
19	Déduction des expositions entre des groupes de résolution à MPE correspondant à des éléments admissibles à la TLAC (non applicables aux BIS ^m et aux BIS ¹ SPE)	-	-	-	-	-	-
20	Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	(19)	(20)	(6)	(33)	(80)	(71)
21	Autres ajustements de TLAC	-	-	-	-	-	-
22	TLAC après déductions	25 576	24 602	22 511	21 584	20 172	19 943
Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC							
23	Total des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	98 705	97 183	94 808	94 814	92 755	86 206
24	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	339 738	334 013	321 038	309 001	306 386	319 709
Ratios TLAC et réserves de fonds propres							
25	Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC)	25,9%	25,3%	23,7%	22,8%	21,7%	23,1%
26	Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier)	7,5%	7,4%	7,0%	7,0%	6,6%	6,2%
27	CET1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
28	Réserves spécifiques à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés en fonction des risques)	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%
29	dont: réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
30	dont: réserve contracyclique spécifique à la banque	-	-	-	-	-	-
31	dont: réserve applicable aux BIS ¹ et aux BIS ^m	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%

(1) Les ratios de TLAC minimum seront requis à partir du 1^{er} novembre 2021.

(2) Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 et fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales à des tierces parties seront admissibles comme TLAC jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

		T2 2021						T1 2021					
		Rang de créancier					Somme (1 à 5)	Rang de créancier					Somme (1 à 5)
		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾	
		Rang le plus bas			Rang le plus élevé			Rang le plus bas			Rang le plus élevé		
1	Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	3 129	3 050	759	9 738	–	16 676	3 094	2 950	759	10 031	–	16 834
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	–	–	–	315	–	315	–	–	–	1 018	–	1 018
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	3 129	3 050	759	9 423	–	16 361	3 094	2 950	759	9 013	–	15 816
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	3 129	3 050	759	9 423	–	16 361	3 094	2 950	759	9 013	–	15 816
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	–	–	–	2 312	–	2 312	–	–	–	952	–	952
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	–	–	–	4 893	–	4 893	–	–	–	5 812	–	5 812
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	–	–	750	831	–	1 581	–	–	750	805	–	1 555
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	–	–	9	1 387	–	1 396	–	–	9	1 444	–	1 453
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	3 129	3 050	–	–	–	6 179	3 094	2 950	–	–	–	6 044

		T4 2020						T3 2020					
		Rang de créancier					Somme (1 à 5)	Rang de créancier					Somme (1 à 5)
		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾	
		Rang le plus bas			Rang le plus élevé			Rang le plus bas			Rang le plus élevé		
1	Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	3 057	2 950	759	8 369	–	15 135	3 040	2 450	759	7 997	–	14 246
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	–	–	–	1 025	–	1 025	–	–	–	748	–	748
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	3 057	2 950	759	7 344	–	14 110	3 040	2 450	759	7 249	–	13 498
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	3 057	2 950	759	7 344	–	14 110	3 040	2 450	759	7 249	–	13 498
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	–	–	–	999	–	999	–	–	–	–	–	–
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	–	–	–	4 952	–	4 952	–	–	–	6 270	–	6 270
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	–	–	750	774	–	1 524	–	–	750	758	–	1 508
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	–	–	9	619	–	628	–	–	9	221	–	230
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	3 057	2 950	–	–	–	6 007	3 040	2 450	–	–	–	5 490

(1) Ce tableau fournit aux créanciers de l'entité légale Banque Nationale du Canada leur rang dans la structure de ses passifs.

(2) Les instruments de recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. En vertu des règlements sur la recapitalisation interne, les instruments de recapitalisation internes qui auraient normalement le même rang que les autres passifs en cas de liquidation sont assujettis à la conversion en actions ordinaires, alors que les autres passifs ne le sont pas.

(3) Le BSIF n'exige pas de compléter cette colonne à ce moment-ci.

LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

(en millions de dollars canadiens)

		2021		2020			
		T2	T1	T4	T3	T2	T1
Actifs comptables par rapport à la mesure de l'exposition du ratio de levier							
1	Actif consolidé total selon les états financiers publiés	350 742	343 637	331 625	322 453	316 950	289 191
2	Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	20	14	8	55	34	25
3	Ajustement pour expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles de reconnaissance du transfert de risque ⁽¹⁾	(65)	(65)	(65)	(65)	(37)	(898)
4	Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	-	-	-	-	-	-
5	Ajustement pour instruments financiers dérivés ⁽²⁾	5	3 859	2 224	1 755	(64)	6 458
6	Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables) ⁽²⁾	5 157	3 754	2 174	3 562	1 857	4 754
7	Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montant en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	29 568	27 716	27 365	25 938	24 833	24 555
8	Autres ajustements	(45 689)	(44 902)	(42 293)	(44 697)	(37 187)	(4 376)
9	Mesure de l'exposition du ratio de levier	339 738	334 013	321 038	309 001	306 386	319 709

(1) Les exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier de l'OSFI d'octobre 2018 permettent maintenant l'exclusion des expositions titrisées qui répondent aux exigences opérationnelles en matière de transfert des risques.

(2) Ajustements relatifs aux différences entre la compensation comptable et réglementaire.

LR2 – Ratio de levier – modèle de déclaration commun

(en millions de dollars canadiens)

		2021		2020			
		T2	T1	T4	T3	T2	T1
Divulgaration commune du ratio de levier							
Exposition au bilan							
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des suretés)	285 293	281 196	267 262	257 390	252 666	267 659
2	Majoration pour suretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	-	-	-	-	-	-
3	(Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(3 946)	(3 088)	(3 350)	(3 329)	(3 509)	(1 740)
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1 aux termes de Bâle III)	(2 978)	(2 721)	(2 570)	(2 493)	(2 855)	(2 631)
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	278 369	275 387	261 342	251 568	246 302	263 288
Expositions sur les instruments financiers dérivés							
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces et/ou compensation bilatérale)	3 998	4 811	4 757	5 433	6 373	3 408
7	Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	11 278	11 913	10 821	9 769	9 290	11 995
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CCP) sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-	-
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	12	13	67	20	21	20
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	-	-	-	-	-	-
11	Total – Expositions sur les instruments financiers dérivés (somme des lignes 6 à 10)	15 288	16 737	15 645	15 222	15 684	15 423
Expositions sur les opérations de financement par titres							
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	11 356	10 419	14 512	12 711	17 710	11 689
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	(752)	(1 272)	(1 725)	(1 491)	(2 301)	(520)
14	Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	5 909	5 026	3 899	5 053	4 158	5 274
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-	-
16	Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	16 513	14 173	16 686	16 273	19 567	16 443
Autres expositions hors bilan							
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	90 948	87 397	85 644	82 951	80 508	76 692
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(61 380)	(59 681)	(58 279)	(57 013)	(55 675)	(52 137)
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	29 568	27 716	27 365	25 938	24 833	24 555
Fonds propres et expositions totales							
20	Fonds propres de catégorie 1	15 042	14 512	14 112	13 290	13 368	12 846
20a	Fonds propres de catégorie 1 sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	14 898	14 341	13 869	13 058	13 165	
21	Total - Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	339 738	334 013	321 038	309 001	306 386	319 709
Ratio de levier							
22	Ratio de levier - Selon Bâle III	4,4%	4,3%	4,4%	4,3%	4,4%	4,0%
22a	Ratio de levier - Selon Bâle III sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	4,4%	4,3%	4,3%	4,2%	4,3%	

RC1 – Qualité du crédit des actifs ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision exhaustive de la qualité du crédit des actifs (au bilan et hors bilan) de la banque.

		T2 2021						T1 2021							
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)	Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)
		Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défailtantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale			Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défailtantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale		
1	Prêts ⁽⁵⁾	713	179 070	1 119	24	48	1 047	178 664	734	170 991	1 155	23	58	1 074	170 570
2	Titres de dette	–	30 352	2	–	1	1	30 350	–	32 418	3	–	1	2	32 415
3	Engagements hors bilan ⁽⁶⁾	18	87 788	188	–	3	185	87 618	18	84 170	196	–	4	192	83 992
4	Total	731	297 210	1 309	24	52	1 233	296 632	752	287 579	1 354	23	63	1 268	286 977

		T4 2020						T3 2020							
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)	Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)
		Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défailtantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale			Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défailtantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale		
1	Prêts ⁽⁵⁾	782	164 083	1 163	26	57	1 080	163 702	743	157 723	1 118	26	58	1 034	157 348
2	Titres de dette	–	33 237	4	–	1	3	33 233	–	34 680	3	–	2	1	34 677
3	Engagements hors bilan ⁽⁶⁾	17	82 314	176	–	4	172	82 155	12	80 210	184	–	2	182	80 038
4	Total	799	279 634	1 343	26	62	1 255	279 090	755	272 613	1 305	26	62	1 217	272 063

(1) Excluant les filiales liées aux activités d'assurance et les expositions de titrisation.

(2) Valeurs comptables brutes des éléments au bilan et hors bilan qui sont soumis au cadre du risque de crédit de Bâle (avant la prise en compte des FCEC et des techniques ARC).

(3) La définition de défaut provient de la ligne directrice "Normes des fonds propres".

(4) Représente les provisions pour pertes de crédit selon l'IFRS 9.

(5) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

(6) Par souci d'exhaustivité, les engagements révocables sont inclus.

RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant identifie les variations des stocks d'expositions en défaut de la banque, les flux entre les catégories d'expositions non défaillantes et en défaut et les réductions des stocks d'expositions en défaut imputables aux passages en perte.

		T2 2021	T1 2021	T4 2020	T3 2020	T2 2020
		a	a	a	a	a
1	Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente	734	782	743	760	653
2	Défauts sur prêts et titres de dette survenus au cours de la dernière période	178	169	227	179	267
3	Transférés à titre de prêts performants au cours de la période	(37)	(68)	(50)	(40)	(26)
4	Radiations	(48)	(67)	(80)	(55)	(74)
5	Autres variations ⁽²⁾	(114)	(82)	(58)	(101)	(60)
6	Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée	713	734	782	743	760

(1) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

(2) Incluant les remboursements nets et les mouvements de change.

RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants indiquent dans quelle mesure la banque a recours aux techniques ARC.

		T2 2021					T1 2021				
		a	b1	b	d	f	a	b1	b	d	f
		Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts ⁽²⁾	109 596	70 162	63 546	6 413	–	104 226	67 475	60 866	6 414	–
2	Titres de dette	30 352	–	–	–	–	32 418	–	–	–	–
3	Total	139 948	70 162	63 546	6 413	–	136 644	67 475	60 866	6 414	–
4	Dont en défaut	487	198	148	47	–	487	241	185	52	–

		T4 2020					T3 2020				
		a	b1	b	d	f	a	b1	b	d	f
		Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts ⁽²⁾	100 103	64 733	59 254	5 334	–	95 012	63 425	57 832	5 442	–
2	Titres de dette	33 237	–	–	–	–	34 680	–	–	–	–
3	Total	133 340	64 733	59 254	5 334	–	129 692	63 425	57 832	5 442	–
4	Dont en défaut	511	289	234	51	–	486	228	189	35	–

(1) Les montants comptables des expositions au bilan sont nets des trois phases des provisions pour pertes de crédit.

(2) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)

(en millions de dollars canadiens)

	2021												2020						
	T2						T1						T4						
	Exposition en cas de défaut (ECD) brute ⁽¹⁾																		
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	
Autres que particuliers																			
Agriculture	6 213	499	6	-	-	6 718	6 100	446	4	-	-	6 550	5 924	448	3	-	-	6 375	
Pétrole & gaz et pipelines	4 308	3 595	314	-	-	8 217	4 822	3 625	307	-	-	8 754	5 103	3 134	308	-	-	8 545	
<i>Pétrole & gaz</i>	2 116	1 978	138	-	-	4 232	2 327	1 811	145	-	-	4 283	2 561	1 692	158	-	-	4 411	
<i>Pipelines et autres</i>	2 192	1 617	176	-	-	3 985	2 495	1 814	162	-	-	4 471	2 542	1 442	150	-	-	4 134	
Mines	589	1 153	198	-	-	1 940	576	1 281	194	-	-	2 051	690	1 271	167	-	-	2 128	
Services publics	5 371	3 047	1 302	-	-	9 720	5 376	2 804	1 290	-	-	9 470	5 102	3 075	1 242	-	-	9 419	
Constructions non immobilières ⁽²⁾	1 452	1 071	107	-	-	2 630	1 369	1 117	102	-	-	2 588	1 297	1 500	71	-	-	2 868	
Fabrication	5 056	2 617	311	-	-	7 984	5 272	2 588	338	-	-	8 198	5 457	2 671	376	-	-	8 504	
Commerce de gros	2 524	959	53	-	-	3 536	2 185	1 057	51	-	-	3 293	2 128	995	46	-	-	3 169	
Commerce de détail	2 748	1 519	41	-	-	4 308	2 835	1 534	42	-	-	4 411	2 828	1 608	43	-	-	4 479	
Transports	1 669	1 151	83	37	-	2 940	1 498	1 109	83	56	-	2 746	1 563	1 104	77	71	-	2 815	
Communications	1 129	1 999	705	-	-	3 833	1 246	972	196	-	-	2 414	1 118	961	205	-	-	2 284	
Finance et assurances	32 560	4 487	1 154	120 908	2 101	161 210	33 165	4 543	1 143	119 056	2 782	160 689	28 678	4 123	1 029	111 002	2 337	147 169	
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽³⁾	15 752	4 592	275	-	-	20 619	14 188	4 259	262	-	-	18 709	13 418	3 506	256	-	-	17 180	
Services professionnels	1 504	1 088	289	-	-	2 881	1 366	1 408	260	-	-	3 034	1 243	1 152	273	-	-	2 668	
Éducation et soins de santé	3 682	1 893	11	19	-	5 605	3 795	1 601	11	18	-	5 425	3 581	1 523	10	3	-	5 117	
Autres services	6 248	1 640	462	13	-	8 363	6 104	1 914	439	3	-	8 460	6 180	1 755	454	-	-	8 389	
Gouvernement	32 425	1 633	6	32 324	210	66 598	29 467	1 435	5	40 243	163	71 313	29 873	1 426	5	33 186	178	64 668	
Autres	10 258	-	783	1 632	1	12 674	10 490	14	634	1 280	1	12 419	9 974	41	823	855	16	11 709	
Total – Autres que particuliers ⁽⁴⁾	133 488	32 943	6 100	154 933	2 312	329 776	129 854	31 707	5 361	160 656	2 946	330 524	124 157	30 293	5 388	145 117	2 531	307 486	

(1) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(2) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

(4) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie) (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	2020																		
	T3						T2						T1						
	Exposition en cas de défaut (ECD) brute ⁽¹⁾																		
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	
Autres que particuliers																			
Agriculture	5 823	418	5	-	-	6 246	5 638	385	5	-	-	6 028	5 574	332	4	-	-	5 910	
Pétrole & gaz et pipelines	5 311	3 165	291	-	-	8 767	5 546	3 301	302	-	-	9 149	4 248	3 570	315	-	-	8 133	
<i>Pétrole & gaz</i>	2 878	1 550	160	-	-	4 588	2 938	1 768	146	-	-	4 852	2 580	2 096	142	-	-	4 818	
<i>Pipelines et autres</i>	2 433	1 615	131	-	-	4 179	2 608	1 533	156	-	-	4 297	1 668	1 474	173	-	-	3 315	
Mines	910	1 104	163	-	-	2 177	1 192	855	178	-	-	2 225	663	1 101	172	-	-	1 936	
Services publics	4 721	3 198	1 197	-	-	9 116	4 496	3 301	1 136	-	-	8 933	3 976	2 932	916	-	-	7 824	
Constructions non immobilières ⁽²⁾	1 225	1 590	74	-	-	2 889	1 078	1 500	67	-	-	2 645	1 093	1 208	71	-	-	2 372	
Fabrication	6 124	2 462	362	-	-	8 948	6 571	2 120	339	-	-	9 030	6 266	2 152	315	-	-	8 733	
Commerce de gros	2 016	1 064	61	-	-	3 141	2 257	831	47	-	-	3 135	2 203	771	46	-	-	3 020	
Commerce de détail	2 979	1 538	39	-	-	4 556	3 657	886	41	-	-	4 584	3 203	1 170	53	-	-	4 426	
Transports	1 760	988	70	106	-	2 924	1 821	980	74	184	-	3 059	1 623	937	71	242	-	2 873	
Communications	1 178	996	206	-	-	2 380	1 578	791	203	-	-	2 572	1 379	883	200	-	-	2 462	
Finance et assurances	28 072	4 084	1 139	127 473	1 360	162 128	32 469	4 106	1 088	138 269	1 398	177 330	30 697	4 174	1 103	148 504	1 864	186 342	
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽³⁾	12 631	3 569	231	-	-	16 431	12 101	3 074	217	-	-	15 392	11 884	3 065	209	-	-	15 158	
Services professionnels	1 559	1 042	277	-	-	2 878	1 892	704	326	-	-	2 922	1 681	779	386	-	-	2 846	
Éducation et soins de santé	3 666	1 003	8	3	-	4 680	3 628	1 203	7	1	-	4 839	3 268	1 148	7	2	-	4 425	
Autres services	6 350	1 644	449	-	-	8 443	6 302	1 425	453	-	-	8 180	5 782	1 375	450	-	-	7 607	
Gouvernement	28 559	1 197	3	34 194	145	64 098	22 461	1 588	3	35 429	125	59 606	9 614	1 520	3	18 511	154	29 802	
Autres	9 654	42	700	636	13	11 045	10 031	44	817	1 760	-	12 652	8 608	46	771	1 388	-	10 813	
Total – Autres que particuliers ⁽⁴⁾	122 538	29 104	5 275	162 412	1 518	320 847	122 718	27 094	5 303	175 643	1 523	332 281	101 762	27 163	5 092	168 647	2 018	304 682	

(1) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(2) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

(4) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition brute au risque de crédit en cas de défaillance en Europe ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2021											2020						
	T2					T1					T4							
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	1	-	576	7	-	584	1	-	462	6	-	469	-	-	143	9	-	152
Italie	-	3	-	-	15	18	2	3	-	-	5	10	-	1	-	-	5	6
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	1	55	910	7	31	1 004	-	30	1 356	16	33	1 435	8	30	1 346	1	31	1 416
Total GIIPS	2	58	1 486	14	46	1 606	3	33	1 818	22	38	1 914	8	31	1 489	10	36	1 574
France	35	56	2 311	185	298	2 885	24	55	4 037	145	323	4 584	24	71	1 959	9	355	2 418
Allemagne	168	33	-	44	19	264	162	20	-	59	19	260	172	23	-	34	20	249
Grande-Bretagne	1 834	113	20 263	2 056	3	24 269	2 214	98	22 034	2 728	3	27 077	1 637	80	22 314	2 265	3	26 299
Autre zone Européenne	81	97	4 647	389	11	5 225	180	36	3 885	617	8	4 726	284	45	4 580	559	11	5 479
Total – Risque de crédit ⁽⁴⁾	2 120	357	28 707	2 688	377	34 249	2 583	242	31 774	3 571	391	38 561	2 125	250	30 342	2 877	425	36 019

Ajustement pour l'exposition au collatéral	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
	Total – Risque de crédit net ⁽⁴⁾	2 120	357	1 631	377	4 485	2 583	242	1 585	391	4 801	2 125	250	1 484	425

	2020											2020						
	T3					T2					T1							
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	80	24	172	7	-	283	82	20	35	10	-	147	70	23	580	1	3	677
Italie	-	1	-	-	3	4	-	1	-	-	3	4	-	1	-	-	-	1
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	10	30	1 377	1	31	1 449	20	30	716	1	31	798	4	36	1 965	11	-	2 016
Total GIIPS	90	55	1 549	8	34	1 736	102	51	751	11	34	949	74	60	2 545	12	34	2 725
France	67	68	7 777	143	351	8 406	40	80	7 082	133	358	7 693	87	77	10 539	104	318	11 125
Allemagne	175	22	-	35	21	253	179	29	-	32	27	267	168	32	-	28	28	256
Grande-Bretagne	2 215	4	25 418	2 195	3	29 835	1 973	2	33 668	2 062	3	37 708	1 233	44	27 996	3 147	1	32 421
Autre zone Européenne	349	45	4 075	437	2	4 908	216	154	3 789	423	2	4 584	184	20	6 626	512	18	7 360
Total – Risque de crédit ⁽⁴⁾	2 896	194	38 819	2 818	411	45 138	2 510	316	45 290	2 661	424	51 201	1 746	233	47 706	3 803	399	53 887

Ajustement pour l'exposition au collatéral	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
	Total – Risque de crédit net ⁽⁴⁾	2 896	194	1 609	411	5 110	2 510	316	1 549	424	4 799	1 746	233	1 695	399

(1) Le montant d'exposition représente le montant brut de l'exposition attendue en cas de défaut du débiteur. Le montant ne tient pas compte de toutes provisions spécifiques pour pertes de crédit ou de radiations partielles et ne reflète pas l'impact de l'atténuation du risque de crédit, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

(2) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(3) Correspondent aux lettres de garantie et de crédit qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

(4) Dans le cas des montants utilisés, des engagements inutilisés et des autres éléments hors bilan, les sûretés financières admissibles sont considérées dans les modèles de pertes en cas de défaut (PCD) de la Banque.

RC4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent l'effet de l'ARC sur le calcul des exigences de fonds propres selon l'approche standard. La densité des APR donne une mesure synthétique du niveau de risque de chaque portefeuille.

		T2 2021						T1 2021					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR	Densité des APR	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR	Densité des APR
Classes d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan		
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	2 372	82	2 372	–	1 771	75%	2 565	81	2 565	–	2 062	80%
2	Organismes publics hors administration centrale	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
3	Banques multilatérales de développement	185	–	185	–	–	0%	254	–	254	–	–	0%
4	Institutions financières	837	4 985	837	430	653	52%	867	4 798	867	242	619	56%
5	Entreprises d'investissement	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
6	Entreprises	7 148	458	7 148	82	3 954	55%	7 324	637	7 324	190	4 021	54%
7	Portefeuilles de détail réglementaires	4 403	86	4 403	25	2 555	58%	3 849	51	3 849	14	2 136	55%
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	6 018	145	6 018	46	2 195	36%	6 158	124	6 158	49	2 330	38%
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	185	–	185	–	185	100%	179	–	179	–	179	100%
10	Actions	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
11	Prêts en souffrance	43	1	43	–	32	74%	47	2	47	–	36	77%
12	Catégories plus risquées	–	–	–	–	–	0%	4	–	4	–	6	150%
13	Autres actifs ⁽²⁾	4 084	–	4 084	–	2 847	70%	3 779	–	3 779	–	2 761	73%
14	Total	25 275	5 757	25 275	583	14 192	55%	25 026	5 693	25 026	495	14 150	55%

		T4 2020						T3 2020					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR	Densité des APR	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR	Densité des APR
Classes d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan		
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	2 672	82	2 672	–	2 069	77%	2 257	82	2 257	–	1 693	75%
2	Organismes publics hors administration centrale	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
3	Banques multilatérales de développement	304	–	304	–	–	0%	117	–	117	–	–	0%
4	Institutions financières	802	4 839	802	271	609	57%	729	4 841	729	274	599	60%
5	Entreprises d'investissement	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
6	Entreprises	6 232	785	6 232	235	3 739	58%	5 793	737	5 795	204	3 540	59%
7	Portefeuilles de détail réglementaires	4 130	27	4 130	7	2 342	57%	4 128	404	4 128	63	2 342	56%
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	6 555	139	6 555	55	2 392	36%	6 317	128	6 317	50	2 387	37%
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	157	–	157	–	157	100%	156	–	156	–	156	100%
10	Actions	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
11	Prêts en souffrance	46	3	46	–	33	72%	30	1	30	–	32	107%
12	Catégories plus risquées	4	–	4	–	6	150%	–	–	–	–	–	0%
13	Autres actifs ⁽²⁾	3 978	–	3 978	–	2 882	72%	3 997	–	3 997	–	2 881	72%
14	Total	24 880	5 875	24 880	568	14 229	56%	23 524	6 193	23 526	591	13 630	57%

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de contrepartie.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC5 – Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent la répartition des expositions au risque de crédit selon l'approche standard par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (correspondant au niveau de risque attribué à l'exposition dans l'approche standard).

		T2 2021										T1 2021									
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
Pondération des risques																					
Classes d'actifs		0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	601	-	-	-	-	-	1 771	-	-	2 372	503	-	-	-	-	-	2 062	-	-	2 565
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Banques multilatérales de développement	185	-	-	-	-	-	-	-	-	185	254	-	-	-	-	-	-	-	-	254
4	Institutions financières	53	-	693	-	18	-	499	4	-	1 267	43	-	546	-	18	-	502	-	-	1 109
5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	3 275	-	-	-	-	-	3 955	-	-	7 230	3 444	-	62	-	-	-	4 008	-	-	7 514
7	Portefeuilles de détail réglementaires	1 021	-	-	-	-	3 407	-	-	-	4 428	1 015	-	-	-	2 848	-	-	-	-	3 863
8	Garanties par des biens immobiliers résidentiels	689	-	-	4 579	32	751	13	-	-	6 064	623	-	-	4 652	35	851	46	-	-	6 207
9	Garanties par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	185	-	-	185	-	-	-	-	-	-	179	-	-	179
10	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Prêts en souffrance	12	-	-	-	-	-	30	1	-	43	13	-	-	-	-	-	30	4	-	47
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4
13	Autres actifs ⁽³⁾	1 218	-	59	-	-	-	2 805	-	2	4 084	1 068	-	-	-	-	-	2 707	-	4	3 779
14	Total	7 054	-	752	4 579	50	4 158	9 258	5	2	25 858	6 963	-	608	4 652	53	3 699	9 534	8	4	25 521

		T4 2020										T3 2020									
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
Pondération des risques																					
Classes d'actifs		0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	603	-	-	-	-	-	2 069	-	-	2 672	564	-	-	-	-	-	1 693	-	-	2 257
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Banques multilatérales de développement	304	-	-	-	-	-	-	-	-	304	117	-	-	-	-	-	-	-	-	117
4	Institutions financières	50	-	517	-	-	-	506	-	-	1 073	60	-	429	-	-	-	514	-	-	1 003
5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	2 679	-	62	-	-	-	3 726	-	-	6 467	2 409	-	62	-	-	-	3 528	-	-	5 999
7	Portefeuilles de détail réglementaires	1 015	-	-	-	-	3 122	-	-	-	4 137	1 068	-	-	-	3 123	-	-	-	-	4 191
8	Garanties par des biens immobiliers résidentiels	887	-	-	4 751	41	886	45	-	-	6 610	800	-	-	4 487	6	1 039	35	-	-	6 367
9	Garanties par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	157	-	-	157	-	-	-	-	-	-	156	-	-	156
10	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Prêts en souffrance	14	-	-	-	-	-	29	3	-	46	-	-	-	-	-	-	26	4	-	30
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	-	-	-	4	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Autres actifs ⁽³⁾	1 088	-	82	-	-	-	2 803	-	5	3 978	1 058	-	72	-	-	-	2 867	-	-	3 997
14	Total	6 640	-	661	4 751	41	4 008	9 335	7	5	25 448	6 076	-	563	4 487	6	4 162	8 819	4	-	24 117

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques, les pondérations de risque sont basées sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

(3) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent les principaux paramètres ayant servi au calcul des exigences de fonds propres dans les modèles NI, afin d'améliorer la transparence du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques de la banque et la fiabilité des mesures réglementaires.

T2 2021												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Prêts hypothécaires résidentiels - assurés	0.00 à < 0.15	1 002	-	0%	1 002	0,08%	60 088	6,1%	12	1,2%	-	-
	0.15 à < 0.25	308	-	0%	308	0,19%	14 066	6,1%	8	2,5%	-	-
	0.25 à < 0.50	398	-	0%	398	0,36%	17 697	5,2%	14	3,4%	-	-
	0.50 à < 0.75	238	-	0%	238	0,60%	7 745	4,6%	10	4,2%	-	-
	0.75 à < 2.50	398	-	0%	398	1,28%	11 595	3,8%	23	5,8%	-	-
	2.50 à < 10.00	98	-	0%	98	4,59%	2 767	3,1%	10	9,9%	-	-
	10.00 à < 100.00	41	-	0%	41	29,18%	1 018	2,8%	7	16,1%	-	-
	100.00 (défaut)	34	-	0%	34	100,00%	443	2,8%	4	10,3%	2	-
	Sous-total	2 517	-	0%	2 517	2,39%	115 419	5,3%	88	3,4%	2	5
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	30 281	16 307	50%	38 390	0,06%	218 714	19,1%	1 310	3,4%	5	-
	0.15 à < 0.25	7 742	1 305	68%	8 632	0,19%	33 808	20,4%	740	8,6%	3	-
	0.25 à < 0.50	7 740	1 270	73%	8 666	0,34%	30 574	21,1%	1 130	13,0%	6	-
	0.50 à < 0.75	2 157	208	73%	2 309	0,60%	8 806	21,4%	461	20,0%	3	-
	0.75 à < 2.50	2 635	183	70%	2 763	1,16%	10 598	21,1%	839	30,4%	7	-
	2.50 à < 10.00	429	25	68%	446	4,51%	2 545	20,6%	297	66,5%	4	-
	10.00 à < 100.00	135	1	154%	136	24,84%	877	20,7%	161	118,1%	7	-
	100.00 (défaut)	63	2	79%	64	100,00%	523	21,9%	94	146,7%	8	-
	Sous-total	51 182	19 301	53%	61 406	0,38%	306 445	19,8%	5 032	8,2%	43	54
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	753	6 304	75%	5 458	0,05%	776 127	78,2%	145	2,7%	2	-
	0.15 à < 0.25	172	754	91%	856	0,19%	232 606	87,4%	84	9,8%	2	-
	0.25 à < 0.50	250	504	86%	687	0,35%	186 592	83,7%	100	14,5%	2	-
	0.50 à < 0.75	179	233	90%	388	0,64%	72 869	78,8%	88	22,6%	2	-
	0.75 à < 2.50	545	363	92%	877	1,44%	235 053	84,7%	398	45,3%	11	-
	2.50 à < 10.00	370	53	124%	435	4,40%	181 584	87,6%	441	101,4%	16	-
	10.00 à < 100.00	49	3	92%	53	24,49%	18 617	87,9%	123	234,9%	12	-
	100.00 (défaut)	15	-	8%	15	100,00%	3 500	71,0%	7	49,9%	11	-
	Sous-total	2 333	8 214	78%	8 769	0,78%	1 706 948	80,7%	1 386	15,8%	58	243
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	2 018	2 422	64%	3 558	0,06%	126 349	51,2%	312	8,8%	1	-
	0.15 à < 0.25	890	363	61%	1 112	0,20%	53 299	52,5%	257	23,2%	1	-
	0.25 à < 0.50	1 340	348	62%	1 555	0,37%	75 357	52,7%	517	33,2%	3	-
	0.50 à < 0.75	1 133	234	78%	1 315	0,64%	58 159	55,7%	644	48,9%	5	-
	0.75 à < 2.50	3 448	224	69%	3 601	1,38%	188 852	52,3%	2 233	62,0%	27	-
	2.50 à < 10.00	984	75	67%	1 035	4,04%	59 167	52,0%	816	78,9%	22	-
	10.00 à < 100.00	222	14	51%	230	23,45%	10 058	50,0%	261	113,8%	25	-
	100.00 (défaut)	91	4	33%	92	100,00%	6 837	51,8%	81	87,5%	50	-
	Sous-total	10 126	3 684	64%	12 498	2,05%	578 078	52,3%	5 121	41,0%	134	167

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T2 2021												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises												
0.00 à < 0.15	1 733	8 956	86%	8 164	0,09%	576	47,2%	2,13	2 163	26,5%	3	
0.15 à < 0.25	12 270	15 016	87%	23 491	0,20%	2 805	38,2%	2,21	7 478	31,8%	18	
0.25 à < 0.50	10 013	6 433	86%	14 838	0,36%	2 341	34,6%	2,34	5 810	39,2%	19	
0.50 à < 0.75	10 244	4 376	95%	13 671	0,56%	2 596	33,7%	2,16	6 291	46,0%	26	
0.75 à < 2.50	20 479	7 223	91%	25 281	1,14%	6 598	34,4%	2,08	15 400	60,9%	99	
2.50 à < 10.00	3 412	886	69%	4 182	4,57%	1 181	32,4%	1,58	3 691	88,3%	63	
10.00 à < 100.00	128	74	90%	179	16,70%	55	34,1%	1,22	258	144,1%	10	
100.00 (défaut)	507	23	100%	523	100,00%	204	38,9%	1,06	598	114,3%	246	
Sous-total	58 786	42 987	88%	90 329	1,35%	16 356	36,4%	2,14	41 689	46,2%	484	755
États souverains												
0.00 à < 0.15	60 280	7 199	98%	66 530	0,01%	617	8,8%	2,06	774	1,2%	1	
0.15 à < 0.25	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
0.25 à < 0.50	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
0.50 à < 0.75	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
0.75 à < 2.50	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
2.50 à < 10.00	29	35	89%	57	8,62%	3	16,3%	1,00	37	64,9%	1	
10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
Sous-total	60 309	7 234	98%	66 587	0,02%	620	8,8%	2,06	811	1,2%	2	4
Institutions financières												
0.00 à < 0.15	3 157	327	6%	3 484	0,06%	61	48,6%	1,20	687	19,7%	1	
0.15 à < 0.25	257	345	96%	602	0,19%	29	24,1%	1,07	116	19,3%	-	
0.25 à < 0.50	10	38	100%	48	0,36%	5	41,3%	1,00	25	52,1%	-	
0.50 à < 0.75	-	10	0%	10	0,56%	7	49,5%	1,82	7	70,0%	-	
0.75 à < 2.50	219	6	100%	224	0,86%	10	16,2%	1,27	78	34,8%	-	
2.50 à < 10.00	-	-	0%	-	3,63%	2	46,1%	1,00	-	0%	-	
10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
Sous-total	3 643	726	54%	4 368	0,12%	114	43,4%	1,18	913	20,9%	1	5
Total (tous les portefeuilles)	188 896	82 146	76%	246 474	0,76%	2 723 980	26,9%	2,10	55 040	22,3%	724	1 233

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	T1 2021												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	i	k	l	
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit	
Prêts hypothécaires résidentiels - assurés	0.00 à < 0.15	1 130	–	0%	1 130	0,07%	59 437	5,8%		13	1,1%	–	
	0.15 à < 0.25	352	–	0%	352	0,19%	14 689	6,5%		10	2,7%	–	
	0.25 à < 0.50	440	–	0%	440	0,36%	18 061	5,2%		14	3,4%	–	
	0.50 à < 0.75	264	–	0%	264	0,61%	8 468	4,5%		11	4,3%	–	
	0.75 à < 2.50	411	–	0%	411	1,30%	12 806	3,6%		22	5,5%	–	
	2.50 à < 10.00	110	–	0%	110	4,60%	3 210	3,1%		11	9,8%	–	
	10.00 à < 100.00	53	–	0%	53	28,53%	1 229	2,8%		9	16,1%	–	
	100.00 (défaut)	44	–	0%	44	100,00%	539	2,7%		5	10,7%	2	
	Sous-total	2 804	–	0%	2 804	2,64%	118 439	5,1%		95	3,4%	2	5
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	28 239	15 873	50%	36 098	0,06%	211 481	19,1%		1 236	3,4%	5	
	0.15 à < 0.25	7 458	1 312	67%	8 339	0,19%	33 547	20,4%		714	8,6%	3	
	0.25 à < 0.50	7 533	1 223	72%	8 418	0,34%	30 640	21,2%		1 113	13,2%	6	
	0.50 à < 0.75	2 657	216	72%	2 812	0,61%	10 208	21,9%		580	20,6%	4	
	0.75 à < 2.50	2 250	219	71%	2 405	1,22%	10 259	20,8%		747	31,1%	6	
	2.50 à < 10.00	523	27	69%	541	4,57%	2 916	20,7%		364	67,3%	5	
	10.00 à < 100.00	172	1	171%	174	23,47%	1 041	21,6%		213	122,4%	9	
	100.00 (défaut)	79	3	83%	81	100,00%	617	21,7%		115	142,2%	10	
	Sous-total	48 911	18 874	53%	58 868	0,44%	300 709	19,8%		5 082	8,6%	48	59
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	700	5 941	74%	5 091	0,05%	757 326	77,5%		131	2,6%	2	
	0.15 à < 0.25	164	677	90%	770	0,19%	227 815	86,4%		75	9,7%	1	
	0.25 à < 0.50	243	471	85%	645	0,35%	189 204	82,6%		92	14,3%	2	
	0.50 à < 0.75	175	208	87%	355	0,63%	71 883	77,8%		79	22,1%	2	
	0.75 à < 2.50	536	324	90%	829	1,44%	236 692	83,7%		371	44,8%	11	
	2.50 à < 10.00	362	50	122%	423	4,43%	190 967	86,9%		426	100,9%	16	
	10.00 à < 100.00	50	3	81%	53	23,91%	20 853	87,3%		124	233,8%	11	
	100.00 (défaut)	18	–	21%	18	100,00%	3 364	70,6%		12	65,6%	12	
	Sous-total	2 248	7 674	77%	8 184	0,85%	1 698 104	79,9%		1 310	16,0%	57	258
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	1 961	2 382	64%	3 474	0,06%	123 540	50,8%		302	8,7%	1	
	0.15 à < 0.25	831	358	62%	1 055	0,20%	50 734	52,4%		244	23,1%	1	
	0.25 à < 0.50	1 310	349	62%	1 528	0,37%	73 985	52,5%		507	33,2%	3	
	0.50 à < 0.75	1 127	245	76%	1 314	0,64%	59 022	56,0%		642	48,9%	5	
	0.75 à < 2.50	3 682	238	68%	3 843	1,42%	190 303	55,6%		2 575	67,0%	31	
	2.50 à < 10.00	1 020	81	68%	1 075	4,07%	62 360	52,6%		858	79,8%	23	
	10.00 à < 100.00	231	18	51%	240	24,59%	10 852	48,2%		266	110,7%	27	
	100.00 (défaut)	94	3	38%	95	100,00%	7 114	53,7%		72	75,7%	53	
	Sous-total	10 256	3 674	64%	12 624	2,14%	577 910	53,3%		5 466	43,3%	144	173

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T1 2021												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 902	6 641	83%	6 634	0,08%	506	46,3%	2,03	1 565	23,6%	3
	0.15 à < 0.25	12 134	15 808	88%	24 038	0,20%	2 681	37,8%	2,21	7 823	32,5%	18
	0.25 à < 0.50	9 356	5 947	90%	13 882	0,36%	2 310	35,1%	2,30	5 662	40,8%	18
	0.50 à < 0.75	9 326	4 694	91%	12 953	0,56%	2 546	32,9%	2,02	5 905	45,6%	24
	0.75 à < 2.50	20 296	6 637	93%	24 607	1,15%	6 694	33,7%	1,98	14 784	60,1%	96
	2.50 à < 10.00	3 585	1 220	77%	4 640	4,68%	1 263	32,6%	1,56	4 290	92,4%	72
	10.00 à < 100.00	181	103	93%	252	16,10%	58	37,3%	1,13	410	163,0%	14
	100.00 (défaut)	541	75	99%	594	100,00%	214	34,5%	1,35	513	86,2%	226
	Sous-total	57 321	41 125	89%	87 600	1,50%	16 272	35,9%	2,07	40 952	46,7%	471
États souverains	0.00 à < 0.15	58 293	6 593	98%	63 980	0,01%	611	8,6%	2,12	769	1,2%	1
	0.15 à < 0.25	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–
	0.25 à < 0.50	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–
	0.50 à < 0.75	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–
	0.75 à < 2.50	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–
	2.50 à < 10.00	32	32	91%	57	5,29%	3	35,2%	1,00	64	111,0%	1
	10.00 à < 100.00	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–
	100.00 (défaut)	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–
	Sous-total	58 325	6 625	98%	64 037	0,02%	614	8,6%	2,12	833	1,3%	2
Institutions financières	0.00 à < 0.15	2 447	242	0%	2 689	0,05%	62	43,2%	1,23	412	15,3%	1
	0.15 à < 0.25	489	345	96%	833	0,18%	28	30,9%	1,07	193	23,1%	–
	0.25 à < 0.50	65	43	87%	108	0,36%	6	46,3%	1,00	61	56,4%	–
	0.50 à < 0.75	–	9	0%	10	0,56%	4	49,7%	1,00	6	65,0%	–
	0.75 à < 2.50	3	6	100%	9	0,98%	10	40,2%	1,00	6	70,2%	–
	2.50 à < 10.00	–	–	0%	–	3,74%	2	45,1%	1,00	–	145,0%	–
	10.00 à < 100.00	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–
	100.00 (défaut)	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–
	Sous-total	3 004	645	58%	3 649	0,09%	112	40,5%	1,19	678	18,6%	1
Total (tous les portefeuilles)	182 869	78 617	75%	237 766	0,85%	2 712 160	26,8%	2,00	54 416	24,5%	725	1 268

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente un état des flux des actifs pondérés en fonction des risques expliquant les variations des APR calculés selon l'approche NI.

	T2 2021	T1 2021	T4 2020	T3 2020	T2 2020	T1 2020
	a	a	a	a	a	a
1 Actifs pondérés en fonction des risques au début	56 339	55 017	54 451	54 049	49 915	49 546
2 Taille du portefeuille ⁽¹⁾	1 460	2 015	343	568	3 668	391
3 Qualité du portefeuille ⁽²⁾	(433)	(115)	720	157	(59)	(41)
4 Mises à jour des modèles ⁽³⁾	-	(211)	(447)	-	112	(17)
5 Méthode et politique ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
6 Acquisitions et cessions ⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	-
7 Mouvements de devises ⁽⁶⁾	(351)	(367)	(50)	(323)	413	36
8 Autres ⁽⁷⁾	-	-	-	-	-	-
9 Actifs pondérés en fonction des risques à la fin	57 015	56 339	55 017	54 451	54 049	49 915

(1) La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

(2) La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réaligement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation de risque.

(3) La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en oeuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

(4) La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires, tels qu'une nouvelle réglementation.

(5) La rubrique « Acquisitions et cessions » inclut l'effet de l'acquisition et/ou de la disposition d'entités.

(6) La rubrique « Mouvements de devises » découle des fluctuations de marché tel que la fluctuation du taux de change.

(7) La rubrique « Autres » regroupe les changements qui ne peuvent être attribués à aucune autre catégorie.

Exposition au risque de crédit selon l'approche des notations internes avancée – Backtesting ⁽¹⁾

(millions de dollars canadiens)

	2021											
	T2						T1					
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾
Particuliers ⁽⁵⁾												
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0,95%	0,36%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	0,88%	0,54%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0,37%	0,19%	20,14%	2,99%	88,78%	84,84%	0,35%	0,30%	19,73%	3,15%	89,83%	84,51%
Crédit rotatif admissible	1,26%	0,82%	81,89%	71,40%	106,99%	93,49%	1,26%	0,98%	82,33%	72,66%	107,44%	93,58%
Particuliers - autres	1,91%	0,91%	43,59%	26,39%	82,16%	69,94%	1,76%	1,05%	68,60%	49,28%	83,54%	74,23%
Autres que particuliers ⁽⁸⁾												
Entreprises	0,99%	0,48%	27,38%	17,34%	83,91%	68,67%	0,98%	0,50%	32,89%	20,76%	82,52%	72,65%
États souverains ⁽⁹⁾	0,06%	0,00%	11,80%	s.o.	88,30%	s.o.	0,06%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.
Institutions financières ⁽⁹⁾	0,45%	0,00%	39,00%	s.o.	100,00%	s.o.	0,46%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.

	2020											
	T4						T3					
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾
Particuliers ⁽⁵⁾												
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0,89%	0,60%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	0,89%	0,72%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0,34%	0,28%	19,51%	4,20%	92,32%	86,17%	0,34%	0,32%	20,11%	5,70%	93,63%	88,93%
Crédit rotatif admissible	1,27%	1,12%	82,94%	74,48%	107,58%	93,05%	1,25%	1,22%	85,60%	78,04%	107,58%	103,07%
Particuliers - autres	1,64%	1,12%	67,76%	50,57%	96,16%	79,82%	1,64%	1,22%	68,55%	53,56%	94,02%	87,73%
Autres que particuliers ⁽⁸⁾												
Entreprises	1,11%	0,48%	39,57%	30,88%	81,95%	75,57%	1,20%	0,56%	40,67%	32,29%	79,34%	81,94%
États souverains ⁽⁹⁾	0,06%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.	0,06%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.
Institutions financières ⁽⁹⁾	0,48%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.	0,44%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.

(1) La PD estimée et le taux de défaut observé sont compatibles avec la présentation du tableau RC9 (présenté annuellement). Les paramètres de PCD et de ECD estimés et observés sont présentés avec un décalage d'un mois. Par exemple, pour T2 2021 les pourcentages estimés sont en date du 31 mars 2020 et les pourcentages observés reflètent l'expérience de pertes au cours des 12 mois suivants.

(2) La PCD estimée reflète les pertes en cas de défaut pour un scénario de contraction économique et est basée sur les comptes en défaut.

(3) La PCD observée inclut les coûts indirects, l'actualisation et est basée sur les comptes en défaut dont le processus de recouvrement est complété.

(4) Les ECD estimés et observés sont calculés pour les prêts rotatifs uniquement et sont basés sur les comptes en défaut.

(5) La PD et le ECD des portefeuilles de prêts aux particuliers sont pondérés par nombre de comptes tandis que la PCD est pondérée par l'exposition des comptes.

(6) La PCD observée des hypothèques résidentielles assurées est sans objet pour refléter l'atténuation du risque de crédit inhérente aux entités souveraines.

(7) Les ECD estimés et observés des hypothèques résidentielles sont calculés uniquement pour les marges de crédit hypothécaires étant donné la nature non rotative des hypothèques résidentielles.

(8) La PD des portefeuilles autres que particuliers est pondérée par nombre de clients tandis que la PCD et le ECD sont pondérés par nombre de facilités.

(9) La PCD observée des institutions financières et des états souverains est sans objet puisqu'aucun processus de recouvrement des facilités en défaut n'a pas été complété au cours de la période d'observation. Le ECD observé est sans objet car aucun défaut n'a été enregistré durant la période d'observation.

RC10 – NI – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques

(en millions de dollars canadiens)

	T2 2021					T1 2021				
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR
Actions sous l'exemption de matérialité	1 032	108	100%	1 086	1 151	994	107	100%	1 048	1 111

	T4 2020					T3 2020				
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR
Actions sous l'exemption de matérialité	957	88	100%	1 000	1 060	965	97	100%	1 013	1 074

RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision complète des méthodes employées pour calculer les exigences réglementaires applicables au risque de contrepartie ainsi que des principaux paramètres utilisés dans chaque méthode.

		T2 2021					T1 2021						
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	2 843	7 168		1,4	14 016	5 204	3 428	7 434		1,4	15 207	5 256
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			-	-	-	-			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
5	VaR pour les OFT					13 050	1 506					12 384	1 422
6	Total						6 710						6 678

		T4 2020					T3 2020						
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	3 382	6 886		1,4	14 375	4 702	3 868	6 440		1,4	14 431	4 704
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			-	-	-	-			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
5	VaR pour les OFT					9 907	1 276					11 459	1 345
6	Total						5 978						6 049

(1) Excluant l'exposition et les APR pour les CCP éligibles (QCCP) et l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

(2) EPAE: Exposition positive attendue effective.

RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant fournit les montants réglementaires en regard du CVA calculés selon les approches standard et avancée.

		T2 2021		T1 2021		T4 2020		T3 2020		T2 2020	
		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
		ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée											
1	i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)		-		-		-		-		-
2	ii) Composante VaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)		-		-		-		-		-
3	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard	9 795	1 716	10 629	1 337	10 047	1 612	10 088	1 664	10 407	1 555
4	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA	9 795	1 716	10 629	1 337	10 047	1 612	10 088	1 664	10 407	1 555

RCC3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition des expositions au risque de contrepartie selon l'approche standard par portefeuille (type de contrepartie) et par coefficient de pondération des risques (niveau de risque attribué selon l'approche standard).

		T2 2021									T1 2021								
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	a	b	c	d	e	f	g	h	i
Pondération des risques										Exposition totale au risque de crédit									Exposition totale au risque de crédit
Portefeuille réglementaire		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	
Emprunteurs souverains		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes publics hors administration centrale (OP)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement (BMD)		5	-	-	-	-	-	-	-	5	2	-	-	-	-	-	-	-	2
Institutions financières		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises d'investissement		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises		-	-	-	-	-	608	-	-	608	-	-	-	-	-	634	-	-	634
Portefeuilles de détail réglementaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ⁽¹⁾		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		5	-	-	-	-	608	-	-	613	2	-	-	-	-	634	-	-	636

		T4 2020									T3 2020								
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	a	b	c	d	e	f	g	h	i
Pondération des risques										Exposition totale au risque de crédit									Exposition totale au risque de crédit
Portefeuille réglementaire		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	
Emprunteurs souverains		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes publics hors administration centrale (OP)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement (BMD)		3	-	-	-	-	-	-	-	3	4	-	-	-	-	-	-	-	4
Institutions financières		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises d'investissement		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises		-	-	-	-	-	632	-	-	632	-	-	-	-	-	653	-	-	653
Portefeuilles de détail réglementaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ⁽¹⁾		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		3	-	-	-	-	632	-	-	635	4	-	-	-	-	653	-	-	657

(1) Excluant les expositions aux CCPs, qui sont reportées dans le tableau RCC8.

RCC4 – NI – Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent tous les paramètres pertinents pour le calcul des exigences de fonds propres en regard du risque de contrepartie selon les modèles NI.

T2 2021								
	a	b	c	d	e	f	g	
Fourchette de PD ⁽¹⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	Actif pondéré en fonction des risques	Densité de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽⁶⁾	
Entreprises	0.00 à < 0.15	2 299	0,07%	476	46,8%	0,79	423	18,4%
	0.15 à < 0.25	2 512	0,19%	476	45,3%	2,01	886	35,3%
	0.25 à < 0.50	1 026	0,36%	230	50,9%	1,13	610	59,5%
	0.50 à < 0.75	1 187	0,56%	217	40,0%	1,68	693	58,4%
	0.75 à < 2.50	3 291	0,90%	700	42,6%	1,26	1 223	37,2%
	2.50 à < 10.00	248	4,10%	70	53,6%	1,19	369	148,8%
	10.00 à < 100.00	7	13,90%	3	34,1%	1,08	9	128,6%
	100.00 (défaut)	6	100,00%	4	55,3%	1,00	2	33,3%
	Sous-total	10 576	0,60%	2 176	44,9%	1,37	4 215	39,9%
États souverains	0.00 à < 0.15	9 498	0,03%	142	11,8%	1,05	159	1,7%
	0.15 à < 0.25	102	0,21%	1	13,1%	0,04	7	6,9%
	0.25 à < 0.50	–	0%	–	0%	–	–	0%
	0.50 à < 0.75	–	0%	–	0%	–	–	0%
	0.75 à < 2.50	–	1,03%	1	14,1%	1,00	–	0%
	2.50 à < 10.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	10.00 à < 100.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	100.00 (défaut)	–	0%	–	0%	–	–	0%
	Sous-total	9 600	0,03%	144	11,8%	1,04	166	1,7%
Institutions financières	0.00 à < 0.15	6 580	0,06%	69	50,0%	0,64	1 164	17,7%
	0.15 à < 0.25	861	0,17%	36	48,7%	0,59	291	33,8%
	0.25 à < 0.50	302	0,36%	9	50,4%	0,15	134	44,4%
	0.50 à < 0.75	166	0,56%	15	49,6%	0,17	91	54,8%
	0.75 à < 2.50	50	1,06%	19	47,5%	0,65	41	82,0%
	2.50 à < 10.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	10.00 à < 100.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	100.00 (défaut)	–	0%	–	0%	–	–	0%
	Sous-total	7 959	0,10%	148	49,8%	0,61	1 721	21,6%
Total de tous les portefeuilles	28 135	0,26%	2 468	35,0%	1,03	6 102	21,7%	

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC4 – NI – Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2020									
	a	b	c	d	e	f	g		
	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾		
Fourchette de PD ⁽¹⁾									
Entreprises									
0.00 à < 0.15	2 068	0,07%	499	48,1%	0,76	392	19,0%		
0.15 à < 0.25	2 544	0,19%	517	40,5%	2,21	856	33,6%		
0.25 à < 0.50	913	0,36%	254	43,8%	1,92	488	53,5%		
0.50 à < 0.75	747	0,56%	213	35,3%	1,90	371	49,7%		
0.75 à < 2.50	1 503	0,90%	725	39,3%	1,52	1 038	69,1%		
2.50 à < 10.00	320	4,50%	80	41,4%	1,34	404	126,3%		
10.00 à < 100.00	1	13,90%	4	51,3%	1,00	2	200,0%		
100.00 (défaut)	11	100,00%	3	38,3%	1,00	15	136,4%		
Sous-total	8 107	0,65%	2 295	42,2%	1,61	3 566	44,0%		
États souverains									
0.00 à < 0.15	7 169	0,03%	153	11,8%	1,37	144	2,0%		
0.15 à < 0.25	76	0,21%	1	13,1%	0,01	5	6,6%		
0.25 à < 0.50	–	0%	–	0%	–	–	0%		
0.50 à < 0.75	–	0%	–	0%	–	–	0%		
0.75 à < 2.50	–	0%	–	0%	–	–	0%		
2.50 à < 10.00	–	0%	–	0%	–	–	0%		
10.00 à < 100.00	–	0%	–	0%	–	–	0%		
100.00 (défaut)	–	0%	–	0%	–	–	0%		
Sous-total	7 245	0,03%	154	11,8%	1,36	149	2,1%		
Institutions financières									
0.00 à < 0.15	6 614	0,06%	65	50,8%	0,45	911	13,8%		
0.15 à < 0.25	1 462	0,17%	39	46,3%	0,84	522	35,7%		
0.25 à < 0.50	221	0,36%	13	49,7%	0,28	93	42,1%		
0.50 à < 0.75	109	0,56%	11	48,3%	0,26	63	57,8%		
0.75 à < 2.50	42	1,30%	20	46,5%	1,09	42	100,0%		
2.50 à < 10.00	–	0%	–	0%	–	–	0%		
10.00 à < 100.00	–	0%	–	0%	–	–	0%		
100.00 (défaut)	–	0%	–	0%	–	–	0%		
Sous-total	8 448	0,10%	148	49,9%	0,51	1 631	19,3%		
Total de tous les portefeuilles	23 800	0,27%	2 597	36,0%	1,03	5 346	22,5%		

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition de tous les types de sûretés constituées ou reçues par la banque afin de couvrir ou réduire les expositions au risque de contrepartie correspondant aux opérations sur dérivés ou aux OFT, y compris les transactions compensées par une CCP.

	T2 2021						T1 2021								
	a		b		c		d		e		f				
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres				
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue ⁽¹⁾	Juste valeur de la sûreté constituée ⁽¹⁾	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue ⁽¹⁾	Juste valeur de la sûreté constituée ⁽¹⁾			
Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée	
Trésorerie	-	10 190	-	2 598	29 331	13 311	-	9 600	-	1 723	31 146	15 840			
Valeurs mobilières émises ou garanties par															
Le gouvernement du Canada	-	712	-	607	7 861	10 431	4	346	-	1 530	8 160	12 433			
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	-	225	-	279	11 484	15 172	-	100	-	205	16 259	20 180			
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	100	80	-	-	34 529	29 988	94	99	-	155	40 015	33 912			
Autres titres de créance	-	34	-	-	1 423	499	-	38	-	-	1 117	1 362			
Titres de participation	-	-	-	-	53 835	71 755	-	-	-	-	52 811	69 081			
Total	100	11 241	-	3 484	138 463	141 156	98	10 183	-	3 613	149 508	152 808			

	T4 2020						T3 2020								
	a		b		c		d		e		f				
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres				
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue ⁽¹⁾	Juste valeur de la sûreté constituée ⁽¹⁾	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue ⁽¹⁾	Juste valeur de la sûreté constituée ⁽¹⁾			
Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée	
Trésorerie	-	10 046	-	1 861	29 253	15 472	-	9 046	-	2 232	29 596	13 780			
Valeurs mobilières émises ou garanties par															
Le gouvernement du Canada	6	215	-	1 752	9 050	10 323	1	185	-	1 897	14 552	15 115			
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	-	145	-	62	15 296	19 040	-	78	-	289	12 819	19 898			
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	60	66	-	126	32 990	33 558	60	109	-	-	34 893	36 663			
Autres titres de créance	-	60	-	-	1 111	332	-	51	-	-	2 079	607			
Titres de participation	-	-	-	-	48 212	59 554	-	-	-	-	56 778	66 655			
Total	66	10 532	-	3 801	135 912	138 279	61	9 469	-	4 418	150 717	152 718			

(1) Excluant les sûretés sur les opérations de prise en pension garanties par des billets de dépôt au porteur et des obligations sécurisées émises par la Banque.

RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent dans quelle mesure la banque est exposée aux opérations sur dérivés de crédit achetés ou vendus.

	T2 2021		T1 2021		T4 2020		T3 2020		T2 2020	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
Montants notionnels										
Swaps sur défaillance										
Indices, sociétés et autres	2 091	545	2 234	358	5 632	4 024	5 339	3 449	6 271	4 319
Tranches sur indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps à rendement total	92	-	92	-	-	-	-	-	-	-
Options sur crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des montants notionnels	2 183	545	2 326	358	5 632	4 024	5 339	3 449	6 271	4 319
Juste valeurs										
Juste valeur positive (actif)	11	16	2	8	13	28	19	52	50	34
Juste valeur négative (passif)	(57)	-	(55)	-	(58)	(1)	(83)	-	(50)	(3)

RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne une vision complète des expositions sur les contreparties centrales de la banque. Ce tableau inclut tous les types d'expositions ainsi que les exigences de fonds propres correspondantes.

	T2 2021		T1 2021		T4 2020		T3 2020		T2 2020	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 Expositions sur les CCP éligibles (total)		296		232		171		139		115
2 Expositions sur opérations auprès de CCP éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie) ; dont	2 791	56	2 778	56	2 436	48	1 350	27	1 356	27
3 i) Dérivés de gré à gré	210	4	227	5	48	1	49	1	92	2
4 ii) Marchés dérivés organisés	1 795	36	2 385	48	2 119	42	1 174	23	1 174	23
5 iii) Cessions temporaires de titres	786	16	166	3	269	5	127	3	90	2
6 iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Dépôt de garantie initial séparé	6 087	-	5 891	-	5 536	-	4 856	-	6 078	-
8 Dépôt de garantie initial non séparé	385	-	685	-	561	-	401	-	696	-
9 Contributions aux fonds de garantie préfinancées	642	240	590	176	484	123	393	112	493	88
10 Contributions aux fonds de garantie non financées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition sur des contreparties centrales non éligibles.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation de la banque dans le portefeuille bancaire.

		T2 2021								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	1 071	-	1 071	3 033	-	3 033	813	-	813
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	2 325	-	2 325	50	-	50
3	Cartes de crédit	1 071	-	1 071	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	708	-	708	751	-	751
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	376	-	376	647	-	647
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	4	-	4
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	369	-	369	643	-	643
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	7	-	7	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T1 2021								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	1 071	-	1 071	3 111	-	3 111	798	-	798
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	2 495	-	2 495	52	-	52
3	Cartes de crédit	1 071	-	1 071	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	616	-	616	734	-	734
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	241	-	241	649	-	649
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	4	-	4
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	233	-	233	645	-	645
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	8	-	8	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T4 2020								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	1 071	-	1 071	3 228	-	3 228	715	-	715
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	2 708	-	2 708	203	-	203
3	Cartes de crédit	1 071	-	1 071	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	520	-	520	500	-	500
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	247	-	247	793	-	793
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	6	-	6
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	233	-	233	787	-	787
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	14	-	14	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T3 2020								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	1 071	-	1 071	2 614	-	2 614	722	-	722
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	2 092	-	2 092	210	-	210
3	Cartes de crédit	1 071	-	1 071	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	522	-	522	500	-	500
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	268	-	268	793	-	793
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	6	-	6
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	254	-	254	787	-	787
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	14	-	14	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation.

		T2 2021								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	5	-	5	11	-	11
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	4	-	4	-	-	-
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	11	-	11
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	1	-	1	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	1	-	1	15	-	15
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	1	-	1	3	-	3
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T1 2021								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	28	-	28	11	-	11
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	22	-	22	-	-	-
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	11	-	11
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	6	-	6	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	2	-	2	25	-	25
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	2	-	2	13	-	13
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T4 2020								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	21	-	21	18	-	18
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	17	-	17	-	-	-
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	18	-	18
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	4	-	4	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	2	-	2	13	-	13
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	2	-	2	1	-	1
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T3 2020								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	4	-	4	8	-	8
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	3	-	3	3	-	3
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	5	-	5
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	1	-	1	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	-	-	-	14	-	14
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	-	-	2	-	2
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme émetteur ou mandataire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme émetteur ou mandataire ainsi que les exigences de fonds propres associées.

T2 2021																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	4 480	-	-	-	-	1 446	3 034	-	-	163	303	-	-	13	25	-	-
2 Titrisation classique	4 480	-	-	-	-	1 446	3 034	-	-	163	303	-	-	13	25	-	-
3 Dont titrisation	4 480	-	-	-	-	1 446	3 034	-	-	163	303	-	-	13	25	-	-
4 Dont de détail sous-jacent	4 104	-	-	-	-	1 446	2 658	-	-	163	265	-	-	13	22	-	-
5 Dont de gros	376	-	-	-	-	-	376	-	-	-	38	-	-	-	3	-	-
6 Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Dont senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 Dont non senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

T1 2021																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	4 423	-	-	-	-	1 321	3 102	-	-	145	309	-	-	11	25	-	-
2 Titrisation classique	4 423	-	-	-	-	1 321	3 102	-	-	145	309	-	-	11	25	-	-
3 Dont titrisation	4 423	-	-	-	-	1 321	3 102	-	-	145	309	-	-	11	25	-	-
4 Dont de détail sous-jacent	4 182	-	-	-	-	1 321	2 861	-	-	145	285	-	-	11	23	-	-
5 Dont de gros	241	-	-	-	-	-	241	-	-	-	24	-	-	-	2	-	-
6 Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Dont senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 Dont non senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme émetteur ou mandataire (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2020																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	4 546	–	–	–	–	1 320	3 226	–	–	144	322	–	–	12	25	–	–
2 Titrisation classique	4 546	–	–	–	–	1 320	3 226	–	–	144	322	–	–	12	25	–	–
3 Dont titrisation	4 546	–	–	–	–	1 320	3 226	–	–	144	322	–	–	12	25	–	–
4 Dont de détail sous-jacent	4 299	–	–	–	–	1 320	2 979	–	–	144	297	–	–	12	23	–	–
5 Dont de gros	247	–	–	–	–	–	247	–	–	–	25	–	–	–	2	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T3 2020																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	3 953	–	–	–	–	1 321	2 632	–	–	144	263	–	–	11	21	–	–
2 Titrisation classique	3 953	–	–	–	–	1 321	2 632	–	–	144	263	–	–	11	21	–	–
3 Dont titrisation	3 953	–	–	–	–	1 321	2 632	–	–	144	263	–	–	11	21	–	–
4 Dont de détail sous-jacent	3 685	–	–	–	–	1 321	2 364	–	–	144	236	–	–	11	19	–	–
5 Dont de gros	268	–	–	–	–	–	268	–	–	–	27	–	–	–	2	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme investisseur

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme investisseur ainsi que les exigences de fonds propres associées.

T2 2021																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	1 395	22	43	–	–	51	709	700	–	8	104	105	–	1	8	8	–
2 Titrisation classique	1 395	22	43	–	–	51	709	700	–	8	104	105	–	1	8	8	–
3 Dont titrisation	1 395	22	43	–	–	51	709	700	–	8	104	105	–	1	8	8	–
4 Dont de détail sous-jacent	795	18	–	–	–	51	62	700	–	8	15	105	–	1	1	8	–
5 Dont de gros	600	4	43	–	–	–	647	–	–	–	89	–	–	–	7	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T1 2021																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	1 398	4	45	–	–	53	694	700	–	8	99	105	–	1	8	8	–
2 Titrisation classique	1 398	4	45	–	–	53	694	700	–	8	99	105	–	1	8	8	–
3 Dont titrisation	1 398	4	45	–	–	53	694	700	–	8	99	105	–	1	8	8	–
4 Dont de détail sous-jacent	798	–	–	–	–	53	45	700	–	8	8	105	–	1	1	8	–
5 Dont de gros	600	4	45	–	–	–	649	–	–	–	91	–	–	–	7	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme investisseur (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2020																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	1 380	61	67	–	–	203	805	500	–	28	120	80	–	2	10	6	–
2 Titrisation classique	1 380	61	67	–	–	203	805	500	–	28	120	80	–	2	10	6	–
3 Dont titrisation	1 380	61	67	–	–	203	805	500	–	28	120	80	–	2	10	6	–
4 Dont de détail sous-jacent	660	55	–	–	–	203	12	500	–	28	2	80	–	2	–	6	–
5 Dont de gros	720	6	67	–	–	–	793	–	–	–	118	–	–	–	10	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T3 2020																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	1 397	51	67	–	–	210	805	500	–	32	120	80	–	3	10	6	–
2 Titrisation classique	1 397	51	67	–	–	210	805	500	–	32	120	80	–	3	10	6	–
3 Dont titrisation	1 397	51	67	–	–	210	805	500	–	32	120	80	–	3	10	6	–
4 Dont de détail sous-jacent	677	45	–	–	–	210	12	500	–	32	2	80	–	3	1	6	–
5 Dont de gros	720	6	67	–	–	–	793	–	–	–	118	–	–	–	9	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

Glossaire

Approche avancée (AIRB)	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Actif pondéré en fonction des risques (APR)	Les actifs sont pondérés selon les lignes directives établies par le Bureau du surintendant des institutions financières. Dans l'approche standard, les facteurs de risque sont appliqués directement contre le notionnel de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle fait face. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs notionnelles avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.
Approche standardisée	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Autres éléments hors bilan	Les lettres de garantie, les lettres de crédit documentaires et les actifs titrisés qui représentent essentiellement l'obligation de la Banque, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.
Autres particuliers	Cette classe d'expositions comprend les prêts à la consommation et autres prêts personnels, les créances sur carte de crédit des PME, les prêts aux PME (à l'exception des hypothèques de cinq logements ou plus).
Crédits rotatifs admissibles	Inclut les marges de crédit et les créances sur carte de crédit admissibles.
Engagements inutilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.
Entreprises	Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.
États souverains	Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Exposition en cas de défaut (ECD)	Une estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut et au moment du défaut.
Exposition liée aux montants utilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis aux clients.
Facteur scalaire	Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notations internes avancée.
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres (CET1) est calculé en divisant le total des fonds propres attribuables aux actions ordinaires par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 1	Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 2	Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et la provision collective sur prêts non douteux admissible pour le risque de crédit.
Hypothèques résidentielles	Cette classe comprend les prêts hypothécaires résidentiels (quatre logements ou moins) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.
Institutions financières	Risques de crédit directs liés à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Instruments financiers dérivés hors bourse	Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.
Perte en cas de défaut (PCD)	Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.
Probabilité de défaut (PD)	Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.
Ratio de levier	Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.
Ratio des fonds propres	Les fonds propres de la Banque divisés par l'actif pondéré en fonction des risques. Les fonds propres de la Banque peuvent être: les fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1), les fonds propres de catégorie 1 ou le total des fonds propres, produisant ainsi 3 différents ratios.
Risque de crédit	Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des titres de créance disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.
Risque de marché	Le risque de marché représente le risque de subir une perte financière découlant de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de tenue de marché, de négociation, d'investissement et de gestion de l'actif et du passif.
Risque opérationnel	Le risque opérationnel est celui de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, la modification ou l'interprétation erronée de la loi et des règlements, les litiges ou différends avec les clients ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des pénalités ou des sanctions réglementaires.
Titres du portefeuille bancaire	Les expositions aux actions dans le portefeuille bancaire comprennent principalement des expositions détenues pour des raisons stratégiques et autres.
Total des fonds propres	Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques.
Transactions assimilées à des accords de prise en pension	Les obligations financières liées aux titres vendus (pension sur titres) ou rachetés (prise en pension de titres) suite à un accord sous lequel les titres seront rachetés (pension sur titres) ou revendus (prise en pension de titres) à une date et à un prix prédéterminé. Cet accord est une source de financement à court terme (pension sur titres) ou un prêt sur nantissement (prise en pension de titres). Les transactions assimilées à des accords de prise en pension comprennent aussi les titres prêtés ou empruntés qui sont comptabilisés hors bilan.